

AMBITION

Pour des forêts
vivantes en
Île-de-France

JUIN 2024



INTRODUCTION

Après la réussite des rencontres « **Pour la survie des forêts franciliennes** » du 8 juin dernier à l'Académie du Climat à Paris, dont les actes sont téléchargeables sur internet (fne-idf.fr/publications/actes-rencontres-8juin), FNE Ile-de-France a souhaité **poursuivre le dialogue** entre les acteurs de la forêt.

Pendant un an, nous avons **mené une concertation sur une vision commune pour des forêts vivantes** sur le long terme avec l'ARB, l'ADEME, le CEN Île-de-France, le CNPF, la DRIAAF, Fibois, Fransylva, Île-de-France Nature, l'ONF, la Région Ile-de-France, le SNUPFEN, les experts et scientifiques issus de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, du MNHN, de l'Université Paris-Saclay, du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et du CNRS ainsi que les associations Airparif, ANVL, Environnement 92, Essonne Nature Environnement, FNE, IASEF, les amis du bois de Verrières, LPO Ile-de-France, Prosilva et les membres du groupe de travail agriculture et forêt de FNE Ile-de-France.

Ce texte émane des nombreux échanges et propositions des différents acteurs lors des ateliers de travail et réunions organisés. Énonçant des **constats** sur les forêts franciliennes et des **solutions partagées** par la majeure partie des acteurs, il n'est donc pas la vision d'une seule structure mais bien **un terrain sur lequel nous pouvons avancer ensemble**. Des points sur lesquels tous les acteurs n'avaient pas la même vision sont également ressortis, il sera intéressant de **poursuivre les échanges à leur sujet**.



En Île-de-France, la protection des forêts apparaît particulièrement cruciale dans une région qui catalyse les activités humaines et où la densité de la population engendre une urbanisation et une fréquentation des forêts particulièrement fortes. L'ensemble de ces pressions mettent en danger, d'une part l'avenir de cet écosystème vital, et d'autre part les services rendus, dont la pérennité d'une production de bois soutenable.

L'État, le Conseil Régional, les propriétaires publics, les propriétaires privés, l'ONF, le CNPF, les gestionnaires, les acteurs de la filière, les usagers des forêts et les associations ont une responsabilité essentielle. Notre capacité à collaborer est une des clés de la réussite de la transition écologique de la région.

Le dernier rapport du GIEC, la récente contribution de l'Académie des sciences, la note d'analyse 2023 de France Stratégie, les derniers inventaires forestiers nationaux et différentes rencontres organisées en 2023 par les acteurs de la filière et les associations ont mis les forêts au cœur de l'actualité.

Les écosystèmes forestiers supportent de nombreuses pressions : aléas climatiques, incendies, pollutions, maladies, prélèvements parfois inappropriés ou excessifs, etc. Le changement climatique accentue les catastrophes naturelles (tempêtes, sécheresse, incendies, etc.) qui menacent fortement le maintien des écosystèmes forestiers et avec lui les bénéfices indispensables dont nous profitons.



Les constats partagés

Les forêts franciliennes couvrent près d'un quart du territoire régional et abritent une biodiversité indispensable au maintien des écosystèmes, à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et au développement des activités humaines. Depuis deux siècles la superficie forestière régionale est globalement en augmentation. Plus la biodiversité est importante, plus les écosystèmes sont résistants et résilients.

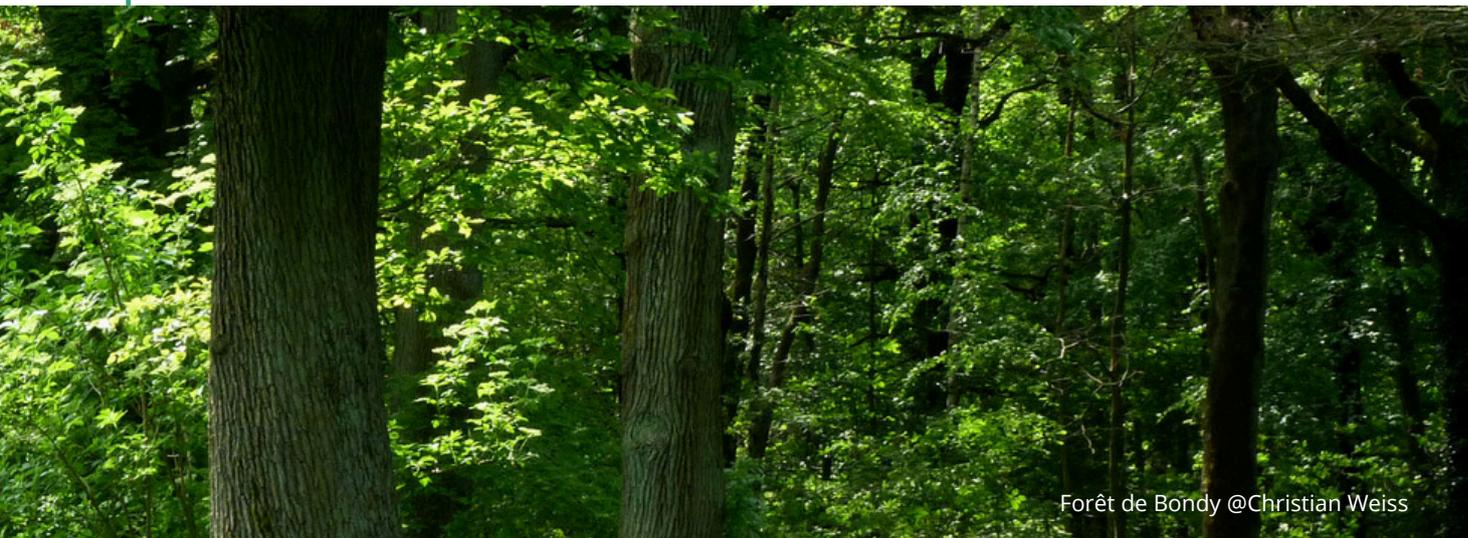


Le morcellement foncier de la forêt francilienne privée constitue un handicap majeur pour la mise en place urgente d'une gestion garantissant la stabilité et la fonctionnalité des écosystèmes. 148 000 propriétaires privés détiennent 67% de la forêt francilienne ; 96% d'entre eux possèdent une superficie de moins de 4 ha, souvent dispersée en multiples parcelles de quelques ares. Seuls les bois de plus de 20 ha sont soumis à l'obligation de mettre en place un plan simple de gestion, ce qui représente 1/3 de la surface des forêts privées.

La composition de la forêt en Île-de-France, comme en France, est dominée par quelques espèces (47% de chêne, 18% de châtaignier et 10% de peuplier), **ce qui limite sa capacité à résister aux perturbations**, un phénomène accentué lorsque l'on ne maintient pas les essences d'accompagnement ou du sous-étage. Elle est en revanche constituée à 94% de feuillus, une part beaucoup plus importante que dans le reste de la France (65 %).

Le dépérissement des peuplements forestiers croît de manière inquiétante et les services écosystémiques rendus par les forêts déclinent fortement. Sont préoccupantes la mortalité des chênes, majoritaires en Île-de-France, les maladies des frênes et des châtaigniers. Des expérimentations sont en cours pour introduire avec précaution les espèces les plus adaptées.

Le cocktail des pressions, dont les effets sont sous-estimés par les études, démultiplie leurs effets et rend les forêts très vulnérables : effets croissants du changement climatique et notamment de la sécheresse, développement des maladies et parasites, pression foncière intense liée à l'étalement urbain et à l'artificialisation des sols, prélèvements parfois inappropriés ou excessifs, sur fréquentation par les 12 millions de Franciliens en particulier sur certaines zones forestières.



Forêt de Bondy @Christian Weiss

La production biologique des forêts baisse depuis une dizaine d'années en Île-de-France et reste très variable selon les peuplements.

L'accroissement net diminue également fortement ces dernières années. Cette baisse s'explique notamment par une augmentation de la mortalité, des prélèvements et de l'évolution de certains peuplements. L'augmentation des prélèvements est en partie liée au nombre croissant de peuplements en mauvaise santé qui sont coupés avant de ne plus pouvoir être exploités. Toutefois, l'Île-de-France semble pour le moment moins atteinte que les régions Hauts-de-France et Grand Est par exemple.

La protection des sols, de la biodiversité et la séquestration du carbone en forêt dépendent de la gestion forestière.

Certaines pratiques comme les coupes rases, minoritaires en Île-de-France, ont des effets très importants, souvent néfastes, sur les écosystèmes. La mise en lumière d'une parcelle entraîne un déstockage de carbone par une accélération de la minéralisation de la matière organique.

L'écosystème devient émetteur de CO₂ pendant 15 à 20 ans. Les coupes rases peuvent entraîner une diminution de la biodiversité et une dégradation des sols (risque d'érosion, exports de minéraux, tassement, etc.). Certaines pratiques permettent de limiter ces impacts : ne pas dessoucher, ne pas récolter d'arbre entier, conserver des îlots à haute valeur environnementale, etc. Ces coupes sont parfois nécessaires pour des raisons sanitaires et de sécurité, c'est d'ailleurs la majeure partie des cas en Île-de-France. Une part variable d'arbres sains est cependant coupée dans ces parcelles. A l'inverse, les coupes jardinatoires, plus légères et plus fréquentes, permettent le renouvellement et une évolution positive du peuplement. Toutefois elles sont moins mécanisables et plus exigeantes en main d'œuvre spécialisée, rare en Île-de-France.

La protection et la conservation de l'eau souterraine sont assurées par les écosystèmes forestiers.

Elles assurent l'approvisionnement et la qualité des sources situées en contre-bas des pentes et des nappes sous-jacentes.

La gestion durable de la ressource bois est un levier majeur de la décarbonation de nos activités.

Certaines utilisations de la ressource suscitent des questions, notamment le bois énergie.

Environ 742 000 m³ de bois sont prélevés annuellement en Île-de-France dont 381 000 m³ sont vendus selon la répartition suivante : 30% en bois d'œuvre, 7 % en bois d'industrie et 63 % en bois énergie. Cette proportion de bois énergie, bien au-dessus de la moyenne nationale (22%), est en forte augmentation au cours des vingt dernières années au détriment du bois d'industrie. L'autre moitié des prélèvements est utilisée comme bois de chauffage par les particuliers. Au total, 89% de la biomasse forestière récoltée est brûlée (dont 9% issus de connexes de scierie). Les 134 chaufferies collectives à bois franciliennes brûlent annuellement au moins 1,4 million de m³ de bois dont une partie est importée de nos régions voisines (28%) ou de l'étranger (17%). Ces chiffres ne tiennent pas compte des produits (plaquettes par exemple) importés et transformés en Île-de-France. La combustion émet du CO₂ dont on considère que les émissions sont compensées, sur un temps long, au-delà des échéances climatiques (2050), au cours du cycle de vie des forêts. La perte de fonctionnalité des forêts actuelle questionne cet équilibre. La combustion émet la part la plus importante des particules fines polluantes. La pollution aux particules fines est responsable de 6000 décès prématurés par an en Île-de-France. Une majeure partie des particules réglementées sont captées, selon les seuils actuels, par les filtres des

chaufferies collectives. Le chauffage résidentiel et ses installations vieillissantes sont majoritairement responsables des émissions de particules.

La faiblesse de la filière bois en Île-de-France accroît notre dépendance aux exportations et aux importations

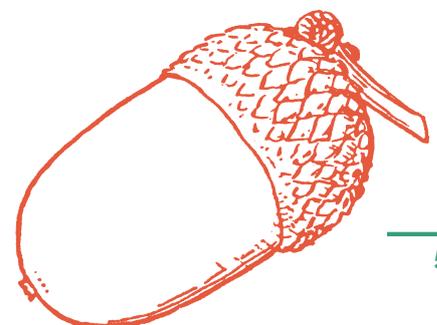
limitant l'utilisation du bois local dans la construction. La filière francilienne de transformation, à l'inverse de la filière de construction très présente, souffre d'une implantation locale très insuffisante de valorisation du gisement de feuillus. Elle ne dispose par exemple que de 6 petites scieries qui transforment seulement 1 % du bois d'œuvre, contre une soixantaine en 1975.

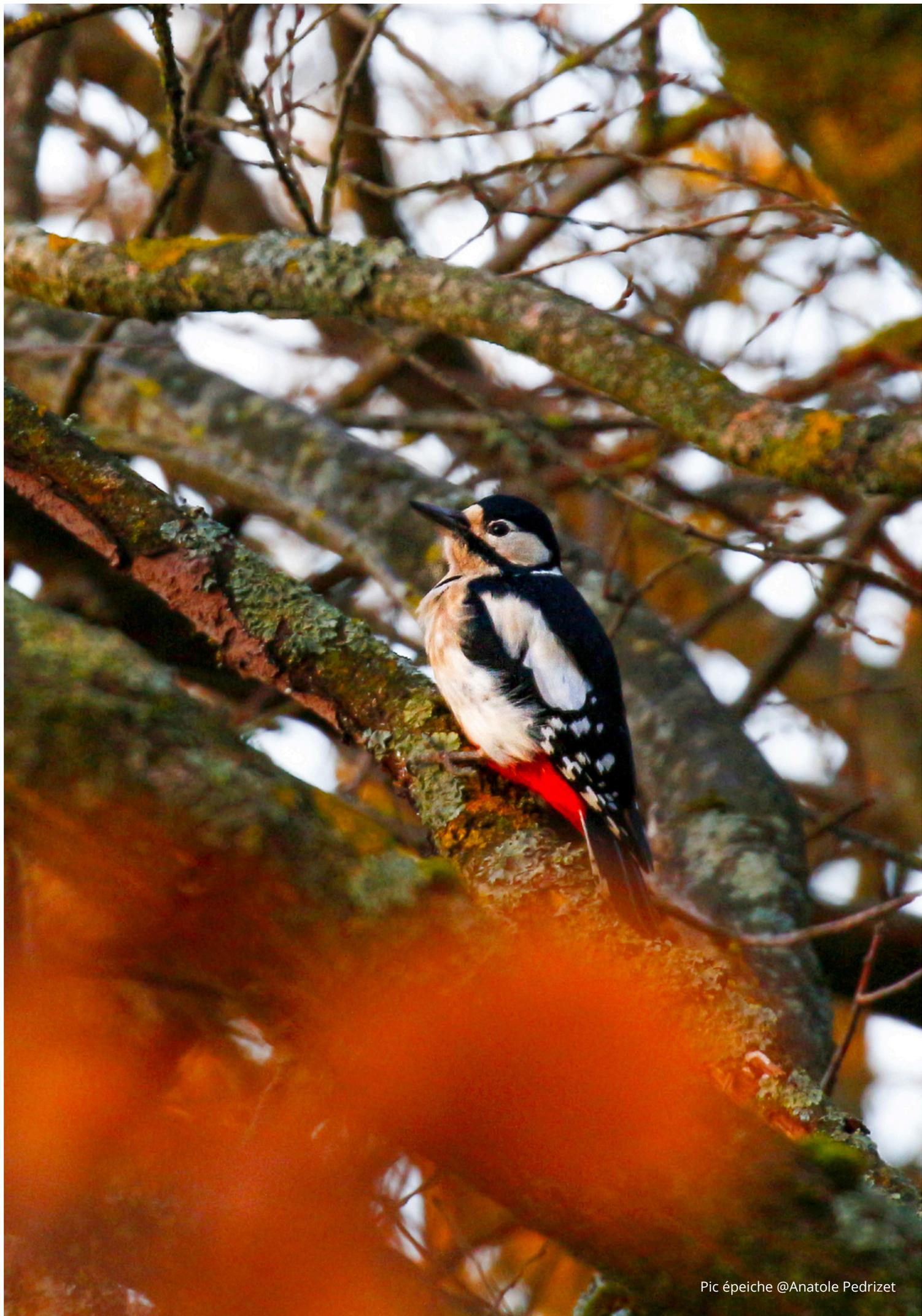
Des besoins pour la gestion des forêts et de la filière.

Pour préserver les écosystèmes, les moyens se développent mais sont limités pour former, accompagner et soutenir tous les acteurs.

Les nombreux affichages sur la réglementation forestière et le contrôle des infractions en forêt publique ont permis une amélioration des pratiques mais les conflits d'usages sont encore nombreux

(dépôts de déchets sauvages, dégradation du matériel, dégradation des chemins et parcelles, prélèvements illicites, agressions verbales, etc.).





Les points de convergence

Nous souhaitons mettre l'accent sur nos points de convergences pour proposer des solutions innovantes et durables, et les mettre en œuvre rapidement sur tout le territoire régional.

Améliorer l'information et la concertation en amont des décisions pour répondre aux multiples usages de la forêt. Développer les structures de concertation du type comités de forêts, comités de massifs, chartes forestières, etc. et diffuser les bonnes pratiques notamment de conseils aux propriétaires privés.

Réduire l'artificialisation des sols, l'une des principales menaces pour les écosystèmes et reconnecter entre elles les forêts fragmentées.

Pondérer les coupes en fonction des besoins et des impacts pour limiter les effets sur les écosystèmes. Il faut pour cela développer le suivi écologique des peuplements. Le suivi permet d'adapter la gestion à l'évolution des peuplements, notamment en cas d'aléas climatiques, et de prévoir les coupes en fonction. Par ailleurs, il faut favoriser les pratiques permettant de limiter les effets négatifs des coupes, maintenir le gros bois mort sur pied et au sol, encadrer les coupes sur les zones d'habitat d'espèces protégées et, pendant les périodes de reproduction de la faune et de développement de la flore, proposer le bûcheronnage et l'enlèvement par câbles lorsque c'est possible, protéger les sols en adaptant notamment les travaux aux conditions climatiques, etc.

Développer les pratiques favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes. La forêt doit rester une zone exempte de produits phytosanitaires ou de fertilisation.

Encourager les meilleures pratiques sylvicoles en fonction des parcelles, de leurs spécificités et du contexte pédoclimatique pour le maintien et l'adaptation des peuplements aux risques systémiques. Dans cette optique, tendre vers une Sylviculture Mélangée à Couvert Continu semble une option particulièrement intéressante pour faciliter une gestion multifonctionnelle.

Favoriser la diversité des peuplements et les zones protégées pour la biodiversité. Il faut pour cela augmenter les zones en libre évolution, les îlots de vieillissements et les réserves biologiques pour tendre vers l'objectif national.



Forêt de Montgé-en-Goële @Christian Weiss

Lors des renouvellements forestiers, la régénération naturelle et l'enrichissement de trouées doivent être privilégiés

avec des aides appropriées comparables à celles ouvertes pour les replantations et les espèces les plus résistantes au changement climatique sélectionnées en tenant compte du contexte local (sol, climat, eau, potentielles maladies...). Par ailleurs, les expérimentations de migration assistée doivent être réalisées avec précaution (sur des surfaces limitées avec un suivi scientifique dans le temps) et bénéficier de retours d'expérience avant leur déploiement.

Limiter autant que possible les coupes rases pour des parcelles supérieures à 2 ha.

Réserver les coupes rases pour motif sanitaire aux parcelles qui sont en impasse sanitaire diagnostiquée.

Relancer et adapter les industries de première et seconde transformation de la filière.

Développer la valorisation des feuillus, majoritaires dans la région, et soutenir les petites et moyennes scieries en circuit court.



Geai des chênes @Anatole Pedrizet

Rationaliser les prélèvements et valoriser le bois en suivant la hiérarchie suivante : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie.

Ce dernier pouvant être issu de la production des deux précédents. La valorisation du bois issu des processus de production en matériau isolant est une piste pertinente pour la transition énergétique. Le dispositif ENR'Choix limite le recours au bois énergie en encourageant l'usage d'autres énergies renouvelables en priorité.



Les réflexions à poursuivre



Comment enrichir la gouvernance, associer la société civile et les associations, et favoriser la transparence sur la planification et la gestion forestière ?

Comment les exemples comme celui du collectif constitué autour de la forêt de Chantilly peuvent-ils nous inspirer en Île-de-France ?

Comment mieux traiter la question de la fragmentation des écosystèmes forestiers et de l'artificialisation des sols dans les documents de planification ?

Le rythme de réduction de l'artificialisation, la protection et la reconnexion des continuités écologiques sont des leviers qui peuvent être mobilisés de manière plus importante.

Comment accroître les capacités de résistance et de résilience des écosystèmes ?

La recherche de solutions pour diversifier les peuplements (avec comme objectif d'augmenter le nombre d'espèces dominantes, qui soient complémentaires et adaptées au contexte pédoclimatique), devrait être poursuivie : augmentation du nombre d'espèces d'arbres dominants, migration assistée (contrôlée), libre-évolution, sylvicultures adaptatives, etc.

Par ailleurs, la question de l'équilibre sylvo-cynégétique, et la manière de l'atteindre, méritent d'être réinterrogées, pour que les efforts de diversification des peuplements ne soient pas compromis par des populations de cervidés inadaptées au milieu forestier.

Comment développer une SMCC en forêt privée ?

Cette gestion, comme celle de tendre vers plus d'hétérogénéité, pourrait faciliter une gestion multifonctionnelle et une adaptation aux changements systémiques. Des réflexions pourraient être menées, notamment dans les propriétés privées où ce traitement est encore minoritaire (futaies régulières et mélanges futaies-taillis étant les modes de gestion traditionnels).

Quelle gestion forestière adopter dans les forêts à forte fréquentation du public ?

Les problématiques spécifiques aux forêts urbaines / péri-urbaines (sur fréquentation, impacts du changement climatique, place des prélèvements de bois, statut spécifique, etc.) méritent une réflexion particulière.

Quels prélèvements sont souhaitables en Île-de-France ? Une réflexion pourrait être menée avec tous les acteurs sur la base des récents chiffres et études sur l'évolution des forêts (accroissement et dépérissements), leur résistance aux aléas et leur faculté à rendre des services dont nous bénéficions. Celle-ci pourrait également porter sur une évolution du dispositif des coupes pour permettre une évolution des taux de prélèvement prévus dans les plans de gestion.

Quelle place donner aux coupes rases ?

Comment concilier les objectifs de transition énergétique et de santé environnementale ?

L'analyse associant le bois énergie à l'idée de neutralité carbone mérite d'être approfondie, et la valorisation en matériau isolant des coproduits du bois d'œuvre et d'industrie mérite d'être développée.

Quels moyens allouer à la gestion des forêts ?

Il faut informer, former et accompagner propriétaires, gestionnaires, entreprises de travaux forestiers, exploitants et usagers de la forêt pour faire évoluer les pratiques. Or, les moyens, notamment humains, d'organismes comme le CNPF, l'ONF et la chambre d'agriculture sont limités.

Quel modèle économique pour la gestion forestière ? Alors que les ventes de bois sont actuellement les sources principales de financement pour la gestion des forêts privées et publiques (y compris chez ces dernières pour accueillir le public), toutes les études démontrent une valeur supérieure des services écosystémiques rendus par les forêts. Comment mettre en place des paiements pour ces services ? Les études démontrent en effet une valeur 5 à 10 fois supérieure à celle de la récolte. Les critères d'éco-conditionnalité dans les subventions publiques sont-ils pertinents et suffisants ?



Nous tenons à souligner l'effort de tous les acteurs qui ont participé activement à cette démarche depuis maintenant un an en faveur de la préservation et de la gestion de nos forêts. Leur engagement et leur contribution ont été essentiels pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Cette version, fruit d'un travail collectif a reçu l'approbation de la majeure partie des acteurs qui ont participé à ce travail. Le succès de cette démarche et la dynamique mise en place nous donne de l'élan pour approfondir prochainement les questions qui restent en suspens et proposer des réponses.

Nous remercions chaleureusement l'Agence Régionale de la Biodiversité, l'ADEME, le Conservatoire d'Espaces Naturels, le Centre National de la Propriété Forestière, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Fibois, Fransylva, Île-de-France Nature, l'Office National des Forêts, la Région Ile-de-France, le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel, les experts et scientifiques issus de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, du Muséum National d'Histoire Naturelle, de l'Université Paris-Saclay, du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et du CNRS ainsi que les associations Environnement 92, LPO Ile-de-France, Airparif, ANVL, les amis du bois de Verrières, Essonne Nature Environnement, IASEF, FNE et les membres du groupe de travail agriculture et forêt de FNE Ile-de-France.

RETROUVEZ-NOUS SUR [FNE-IDF.FR](https://www.fne-idf.fr)

